

Montreuil, le 6/11/2018

Compte-rendu de la CGT Finances publiques de la CAP nationale de mutation des Inspecteurs Stagiaires

La CGT Finances Publiques a dénoncé plusieurs aspects de la nouvelle scolarité et le fait que ce mouvement des Inspecteurs Stagiaires soit indépendant du mouvement général.

Vivons heureux, vivons cachés !

Le Président de la CAP a rappelé que si ce nouveau dispositif d'affectation se distingue du mouvement de mutation des inspecteurs titulaires, ce n'est pas un mouvement indépendant.

Il insiste sur son intérêt premier : connaître le bloc fonctionnel de l'IS afin d'organiser au mieux sa scolarité. Il a rappelé que les candidatures en DNS et en Centrale se feront quant à elle au même moment que pour les Inspecteurs Titulaires. Ce dernier élément lui permet de justifier le choix de la DG de ne pas publier sur Ulysse ce mouvement d'affectation. La CGT Finances Publiques a rappelé que tous les mouvements de mutations sont toujours publiés sur Ulysse. Cette exception apparaît comme une volonté de ne pas révéler aux trop nombreux inspecteurs titulaires en attente d'un poste qu'ils ont été primés par des stagiaires. Le président de la CAP n'est pas certain que les titulaires soient lésés et il affirme : « nous ne sommes pas des cachottiers ! ». Pourtant, le mouvement ne sera pas publié sur Ulysse.

La satisfaction des 50 premiers lauréats

La DG affiche une étude statistique basée uniquement sur les 50 premiers reçus aux concours afin d'afficher des taux de satisfaction mirobolants. Des statistiques plus générales complètent tout de même leur analyse : 45 % des stagiaires ont obtenu un de leur 5 premiers vœux. Bien sûr, les 8 IS affectés d'office ne font pas la une des statistiques de la DG...

Mais où est donc passée la CAP Locale d'affectation ?

La CGT Finances Publiques a rappelé l'importance du dialogue social et donc des CAP. Le Président de la CAP corrobore cette idée pour la CAP Nationale de 1ère affectation qu'il souhaite pérenne. Mais il ne se prononcera pas une seule fois sur la CAP Locale.

Il insiste d'ailleurs sur le fait que seul le Ministre décide de l'affectation des IS sur un bloc fonctionnel, d'où le caractère non obligatoire de tenir une CAP locale.

Pour la première fois, des inspecteurs vont être affectés en DDFIP sans avoir eu droit à une CAP Locale, garante du respect des règles de mutations, et également soucieuse de leur situation particulière.

C'est pourquoi, le Président de la CAP a fait savoir qu'à compter du 22 octobre 2018, une note de cadrage sera envoyée aux IS ; cette note contiendra les postes offerts afin qu'ils puissent rédiger leur fiche de vœux en local.



L'ENFIP où la vie rêvée des écoliers

La DG a bien pris note de la teneur des nombreuses interrogations et critiques venant des stagiaires sur leur scolarité. Le Président de la CAP s'engage à en faire part à l'ENFIP.

Il souhaite également que courant février un Groupe de Travail s'articule entre les nouvelles règles de gestion et l'ENFIP. Cette dernière serait conviée.

La CGT a rappelé les difficultés de correspondre avec la Direction de l'ENFiP et la piètre qualité du dialogue social et souhaite que ce GT en présence de l'ensemble des partenaires ait bien lieu.

Le risque de changement d'école en cours de scolarité en fonction du bloc fonctionnel obtenu a été mis en exergue. La DG va demander à l'ENFIP d'apporter une attention particulière sur ce sujet et de faire un point au plus vite si quelques stagiaires devaient être concernés.

Réchauffement climatique : la sécheresse des cascades

A l'instar du précédent mouvement de mutations des inspecteurs titulaires, il n'y a pas eu de cascades, sauf très marginales. La consigne de « bloquer » son vœu d'affectation s'il était jugé satisfaisant n'a pas été donnée aux IS. Or la DG a précisé que quelques IS satisfaits l'ont tout de même fait et qu'en cas de cascades, ils ne seront donc pas concernés. Le problème d'équité se pose naturellement : même si les cascades ont été très limitées, il aurait été plus juste qu'une consigne claire soit communiquée sur ce point aux IS.

Erratum : l'erreur est humaine !

La CGT Finances publiques a critiqué la publication d'un erratum la veille de la fin de la campagne de mutations des IS pour leur préciser que leur bloc fonctionnel déterminera leurs potentielles candidatures en DNS et bureaux de la Centrale. Le Président n'insistera pas sur ce point mais apportera une information complémentaire en rapport avec les postes au choix : environ 200 IS seraient concernées.

Les « malgré nous »

D'après l'ENFIP, les IS envoyés à Toulouse sont tous volontaires. Ces IS se sont pourtant auto-baptisés les « malgré nous ». Le Président de la CAP ne s'est pas attardé sur ce sujet : il semble penser qu'ils sont réellement volontaires.

La CGT s'est insurgée sur le fait qu'il n'y ait qu'un seul bloc fonctionnel proposé pour la sphère foncière. Or les métiers du cadastre et ceux du SPF nécessitent pourtant une formation distincte. Pour la CGT il est primordial qu'une rencontre se tienne avec le bureau métier dans le cadre d'un GT.

Il est plus que nécessaire de faire un concours dédié au cadastre.

Les demandes liées niées !

La DG n'a pas permis aux IS de réaliser une demande liée avec un titulaire puisque le mouvement de 1ère affectation se fait de manière indépendante. Néanmoins, la DG aurait pu permettre aux IS de réaliser des demandes liées entre eux.

Le Président de la CAP a tenté d'argumenter par la nouvelle règle privilégiant uniquement le rang de classement. Or ces deux règles ne sont absolument pas incompatibles : le moins bon rang de classement aurait été retenu à l'instar de la plus petite ancienneté.

Toujours des stagiaires affectés d'office

La CGT Finances a fait remarquer que certains IS se sont vu affectés sur un bloc fonctionnel qui les intéresse peu ou pas, alors que d'autres IS moins bien classés qu'eux ont obtenu le bloc fonctionnel qui les intéressait particulièrement. La CGT, mandatée par un de ces inspecteurs, a pu lui obtenir le bloc fonctionnel qu'il souhaitait.

Pas de bonification pour enfant(s) à charge

Le Président de la CAP fait remarquer qu'il n'est pas souhaitable d'empiler les règles de gestion. Juridiquement seul le rang de classement au concours est l'élément pour départager les IS.

Le stage probatoire

Afin d'anticiper les diverses problématiques des IS pour effectuer leur prise de poste (recherche d'un logement, scolarisation des enfants, etc.), ces derniers débiteront leur stage pratique probatoire à compter du 14 Mai 2019. Ce dernier se déroulera sur leur affectation obtenue au mouvement de 1ère affectation, exception faite des IS qui obtiendraient un poste au choix, lors du mouvement de mutation « général ».

Pour des raisons logistiques, ce mouvement habituellement dévoilé mi-mai, sera avancé à fin avril/début mai.

Au total 92 IS ont été défendus au cours de cette CAP Nationale de 1ère affectation. La CGT Finances publiques rappelle à ses syndiqués et sympathisants qu'elle est un acteur incontournable de la défense des agents.

Sans surprise, la CGT Finances Publiques a voté contre le projet pour les nombreuses raisons décrites dans notre Déclaration Liminaire.

Élections professionnelles DGFIP

pour mes droits

du 29 novembre
au 6 décembre

2018

JE VOTE CGT

